

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL AU 2555, CHEMIN BELLEVUE, EN DIRECT DE LA PAGE FACEBOOK DE LA VILLE DE CARIGNAN ET WEBDIFFUSÉE EN DIRECT SUR YOUTUBE, LE 4 SEPTEMBRE 2024, À 19 H 30.

PREMIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

TENUE PAR MONSIEUR PATRICK MARQUÈS, MAIRE ET MONSIEUR BENOIT CARBONNEAU, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT – DÉVELOPPEMENT ET SERVICES DE PROXIMITÉ

PROJET DE RÈGLEMENT 600 (2024) SUR LES INTERVENTIONS SUSCEPTIBLES DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANTS LA CAPACITÉ DES SYSTÈMES D'ALIMENTATION EN EAU, DES SYSTÈMES DE DISTRIBUTION D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

Débutant à 19 h 31 et se terminant à 19 h 35

DEUXIÈME ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

TENUE PAR MONSIEUR PATRICK MARQUÈS, MAIRE ET MONSIEUR ÉRIC MARTEL, DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 483-36-U MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 483-U (UNITÉS D'HABITATION ACCESSOIRES DÉTACHÉES ET DIVERSES MODIFICATIONS)

Débutant à 19 h 35 et se terminant à 19 h 50

TROISIÈME ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

TENUE PAR MONSIEUR PATRICK MARQUÈS, MAIRE ET MONSIEUR ÉRIC MARTEL, DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 543 (2022)-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 543 (2022) (HABITATIONS GÉNÉRATIONNELLES – UNITÉS D'HABITATION ACCESSOIRES DÉTACHÉES)

Débutant à 19 h 50 et se terminant à 19 h 52

QUATRIÈME ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

TENUE PAR MONSIEUR PATRICK MARQUÈS, MAIRE ET
MONSIEUR ÉRIC MARTEL, DIRECTEUR ADJOINT DU
SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 542 (2022)-4 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A) NUMÉRO 542
(2022) (UNITÉS D'HABITATION ACCESSOIRES DÉTACHÉES
ET CORRECTIFS)

Débutant à 19 h 52 et se terminant à 19 h 55

Sont présents : M. Patrick Marquès, maire
Mme Édith Labrosse, conseillère
Mme Diane Morneau, conseillère
M. Frédéric Martineau, conseiller
M. Daniel St-Jean, conseiller
M. Danik Salvail, directeur général adjoint –
services administratifs et trésorier
M. Benoit Carbonneau, DGA –
développement et services de proximité
M. Éric Martel, directeur adjoint du service de
l'urbanisme et du développement durable
Mme Maude Bergevin, assistante-greffière

**Est/Sont
absents :** M. Luc Laforge, conseiller
Mme Stéphanie Lefebvre, conseillère

ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE
- 2 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 Séance ordinaire du 7 août 2024
 - 4.2 Séance extraordinaire du 7 août 2024
- 5 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE
 - 5.1 Autorisation de signature – Adhésion au service de surveillance et prévision des aléas hydrométéorologiques pour une période de deux (2) ans – Hydro-Météo
 - 5.2 Octroi de mandat – burELLE inc. – Demande introductive d'instance en injonction permanente et en démolition – Lot 2 601 227
 - 5.3 Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes 2024

- 6 RESSOURCES HUMAINES**
 - 6.1** Dépôt – Liste des personnes embauchées par le directeur général – Août 2024
 - 6.2** Adoption – Politique de relations citoyennes respectueuses
 - 6.3** Amendement – Politique de prévention de la violence et du harcèlement psychologique et sexuel en milieu de travail
- 7 FINANCES**
 - 7.1** Dépôt – Liste des commandes – Août 2024
 - 7.2** Déboursé du mois – Août 2024
 - 7.3** Autorisation de signature – Contrat de service internet pour une durée de cinq (5) ans – Bell – Centre sportif
 - 7.4** Concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 23 380 000 \$
 - 7.5** Adjudication – Émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques
- 8 GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS**
 - 8.1** Entente de collaboration avec le Ministère des Transports et de la Mobilité Durable – Étude d'opportunité pour l'intégration d'ouvrage de mobilité active sur la route 223
 - 8.2** Autorisation – Dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale – Volet soutien – Réfection du chemin Salaberry
- 9 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**
- 10 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 11 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 11.1** Autorisation de signature – Lettre d'appui – Projet de danse solo « Tu es là à regarder le paysage et moi je reste là à mi-lieu » – Antoine Turmine
 - 11.2** Nomination – Élu responsable de la question « aînés »
 - 11.3** Autorisation – Barrage routier à l'intersection Grande-Allée et chemin Bellerive – Chevaliers de Colomb Conseil 6148 Révérend Léo Foster – 17 et 18 octobre 2024
- 12 COMMUNICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ET CITOYENNES**
 - 12.1** Autorisation – Signature du livre d'or – Mathias Croteau – Champion canadien de trampoline dans sa catégorie
- 13 RÉGLEMENTATION**

- 13.1** Avis de motion – Projet de règlement numéro 505 (2024) concernant les systèmes d'alarme et remplaçant le règlement numéro 505-A
- 13.2** Adoption – Second projet de règlement numéro 483-36-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (Unités d'habitation accessoires détachées et diverses modifications)
- 13.3** Adoption – Second projet de règlement numéro 543 (2022)-3 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 543 (2022) (Habitations générationnelles - Unités d'habitation accessoires détachées)
- 13.4** Adoption – Règlement numéro 485-9-U modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 485-U (Unités d'habitation accessoires détachées et rénovations)
- 13.5** Adoption – Règlement numéro 542 (2022)-4 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) numéro 542 (2022) (Unités d'habitation accessoires détachées et correctifs)
- 13.6** Adoption – Règlement numéro 600 (2024) sur les interventions susceptibles de créer des besoins excédants la capacité des systèmes d'alimentation en eau, des systèmes de distribution d'égout ou d'assainissement des eaux

14 INFORMATION

15 DIVERS

16 LEVÉE DE LA SÉANCE

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE**

Monsieur Patrick Marquès, maire, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h 56.

2 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

24-09-305

3 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis.

4 **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

24-09-306

4.1 Séance ordinaire du 7 août 2024

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil municipal a eu accès au procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2024, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 août 2024.

24-09-307

4.2 Séance extraordinaire du 7 août 2024

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil municipal a eu accès au procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 août 2024, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 7 août 2024.

5 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

24-09-308

5.1 Autorisation de signature – Adhésion au service de surveillance et prévision des aléas hydrométéorologiques pour une période de deux (2) ans – Hydro-Météo

CONSIDÉRANT que les aléas hydrométéorologiques estivaux sont de plus en plus fréquents;

CONSIDÉRANT que pendant cette période, l'expertise d'Hydro-Météo se concentre sur la surveillance et la prévision sur les risques de temps violent tel que les orages et vents violents, les pluies abondantes et le risque de crues subites, les canicules et les risques de formation de tornade;

CONSIDÉRANT que toutes les informations sont disponibles sur le portail SOS Hydro, les avertissements, les veilles et les alertes vous sont également transmis par courriel;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur général à signer l'offre de service d'Hydro-Météo jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-223-00-410 sous réserve d'un transfert provenant du poste 02-190-00-999.

24-09-309

5.2 Octroi de mandat – burELLE inc. – Demande introductive d'instance en injonction permanente et en démolition – Lot 2 601 227

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le mandat à la firme burELLE inc. afin de représenter les intérêts de la Ville de Carignan dans le cadre d'une demande introductive d'instance en injonction permanente et en démolition concernant le lot 2 601 227 du cadastre du Québec.

24-09-310

5.3 Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes 2024

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à une vente pour défaut de paiement des taxes afin de récupérer les montants dus à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des immeubles à l'égard desquels des taxes sont impayées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit fixer la date et l'endroit prévus pour la vente pour défaut de paiement des taxes;

CONSIDÉRANT QUE la greffière ou en son absence l'assistant-greffier doit donner un avis public du jour, de l'heure et de l'endroit où aura lieu la vente à l'enchère publique conformément à l'article 513 de la *Loi sur les cités et villes* (ci-après « Loi »);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ordonner à la greffière ou en son absence à l'assistant-greffier de procéder, suivant la liste dressée par le trésorier, à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires à l'enchère publique, le

10 décembre 2024, devant être tenue à la salle du conseil situé au 2555, chemin Bellevue à Carignan;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 536 de la Loi, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise la greffière ou en son absence l'assistant-greffier, à prendre les procédures requises en vertu des articles 511 et suivants de la Loi;

QUE le conseil ordonne à la greffière ou en son absence à l'assistant-greffier de procéder à la vente des immeubles apparaissant à la liste dressée par le trésorier et sur lesquels les taxes municipales et/ou scolaires n'ont pas été payées, en tout ou en partie, à l'enchère publique qui aura lieu à la salle du conseil située au 2555, chemin Bellevue, à Carignan, le 10 décembre 2024 à 9 h, le tout conformément à l'article 512 de la Loi;

QUE le conseil autorise la greffière ou en son absence l'assistant-greffier, à retirer de la liste dressée par le trésorier, les immeubles dont les taxes municipales et scolaires ont été acquittés, le ou avant la date prévue de la vente, à la condition que les frais et intérêts qui auront été encourus pour cette vente jusqu'à la date du paiement complet soient acquittés;

QUE le conseil autorise la greffière ou en son absence l'assistant-greffier, à recourir aux services d'un notaire pour la vérification des titres de propriété, documents nécessaires à la vente et dont les dépenses encourues font partie inhérente des frais de vente des propriétés; et

QUE le conseil autorise le trésorier à enchérir et acquérir les immeubles mis en vente pour et au nom de la Ville de Carignan conformément à l'article 536 de la Loi.

6 RESSOURCES HUMAINES

6.1 Dépôt – Liste des personnes embauchées par le directeur général – Août 2024

Conformément à la résolution numéro 23-06-280 concernant la délégation au directeur général du pouvoir de procéder à l'embauche de certains employés salariés pour combler les besoins des différents services, le directeur général dépose la liste des personnes embauchées depuis la dernière séance ordinaire.

Les personnes suivantes ont été embauchées :

Employé(e)	Poste	Classe	Échelon	Statut	Date d'entrée en fonction
Isabelle Archambault	Horticultrice	5	1	Surnuméraire - Saisonnier	19 août 2024
Joëlle Lacombe	Commis à l'accueil et secrétaire	3	1	Régulier	9 septembre 2024
Sylvie Lafrenière	Brigadière			Régulier	29 août 2024
Antoine Noret	Surveillant	B		Étudiant	26 août 2024
Charlotte Renaud	Surveillante	B		Étudiant	26 août 2024
Emma Poisson	Surveillante	B		Étudiant	26 août 2024
Anne-Sophie Deraiche	Surveillante	B		Étudiant	26 août 2024
Victoria Mathieu	Surveillante	B		Étudiant	29 août 2024
Marina Payette	Surveillante	B		Étudiant	27 août 2024
Alice Hamilton	Surveillante	B		Étudiant	29 août 2024
Gabrielle Hamilton	Surveillante	B		Étudiant	29 août 2024
Justin Mostovac	Surveillant	B		Étudiant	29 août 2024
Dominique Michaud	Surveillante	B		Étudiant	29 août 2024
Simon Michaud	Surveillant	B		Étudiant	29 août 2024

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt, par le directeur général, de la liste des personnes embauchées au mois d'août 2024.

24-09-311

6.2 Adoption – Politique de relations citoyennes respectueuses

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan (ci-après « Ville ») désire maintenir une qualité de service aux citoyens élevée dans un environnement de travail positif pour le personnel municipal et les élus;

CONSIDÉRANT que la Ville désire favoriser un climat sain permettant à chacun d'accomplir ses fonctions ou de recevoir des services dans un environnement positif et respectueux;

CONSIDÉRANT que la Ville respecte ses principes et valeurs organisationnelles d'assurer le respect des droits, de l'intégrité physique et psychologique et de la qualité de vie des employés, des élus et des citoyens;

CONSIDÉRANT que la Ville désire se doter d'une Politique de relations citoyennes respectueuses;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER aux fins d'application la Politique de relations citoyennes respectueuses.

24-09-312

6.3 Amendement – Politique de prévention de la violence et du harcèlement psychologique et sexuel en milieu de travail

CONSIDÉRANT les nouvelles et futures obligations pour les municipalités en lien avec le projet de Loi 42;

CONSIDÉRANT les ajouts obligatoires à prévoir aux politiques de prévention à partir du 27 septembre 2024, soit :

- Méthodes et techniques utilisées pour identifier, contrôler et éliminer les risques, incluant un volet pour les conduites à caractère sexuel;
- Programmes d'information et de formation visant la prévention de ces risques pour les travailleurs et les travailleuses ainsi que les personnes désignées pour la prise en charge;
- Règles encadrant les activités sociales reliées au travail;
- Modalités de dépôt des plaintes, signalements, ou dépôt de documents ou renseignements à cet égard ainsi que sur leur traitement et suivi par l'employeur;
- Mesures visant la protection des personnes plaignantes et qui collaborent et participent à un processus de plainte;

- Processus de prise en charge d'une plainte, incluant lors de la tenue d'une enquête;
- Le nom des personnes désignées pour recevoir les plaintes et signalements;
- Modalités visant à assurer la confidentialité aux différentes étapes du processus (plainte, signalement et collaboration) ainsi que des documents rédigés ou obtenus dans ce cadre, lesquels devront être conservés pour une période de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'amender la Politique de prévention de la violence et du harcèlement psychologique et sexuel en milieu de travail afin de répondre aux exigences du projet de Loi 42;

CONSIDÉRANT l'exigence du PL-42 d'inclure à la Convention collective une clause concernant le délai de 2 ans pour exercer les recours en matière de harcèlement psychologique, une lettre d'entente sera déposée prochainement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AMENDER la Politique de prévention de la violence et du harcèlement psychologique et sexuel en milieu de travail.

7 FINANCES

7.1 Dépôt – Liste des commandes – Août 2024

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 16 juillet 2024 au 19 août 2024.

24-09-313

7.2 Déboursé du mois – Août 2024

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois d'août 2024 pour un montant de 15 241,32 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois d'août 2024, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 2 654 738,66 \$.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s)

24-09-314

7.3 Autorisation de signature – Contrat de service internet pour une durée de cinq (5) ans – Bell – Centre sportif

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de desservir le Centre sportif en service internet;

CONSIDÉRANT la proposition reçue par le fournisseur Bell;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le trésorier à signer pour et au nom de la Ville de Carignan une entente d'une durée de cinq (5) ans avec le fournisseur Bell pour le service internet du Centre sportif.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-701-21-331 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-233-12-000.

24-09-315

7.4 Concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 23 380 000 \$

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Carignan souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 23 380 000 \$ qui sera réalisé le 16 septembre 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
375	99 000 \$
400	1 008 700 \$
429-E	98 700 \$
450-E	241 300 \$
452-E	30 300 \$
400	205 000 \$
499-E	381 199 \$
507-E	2 293 690 \$
523 (2019)	253 000 \$

535 (2020)	524 623 \$
537 (2021)	62 490 \$
539 (2022)	74 983 \$
539 (2022)	113 017 \$
540 (2022)	336 999 \$
540 (2022)	390 601 \$
541 (2022)	491 059 \$
541 (2022)	482 586 \$
545 (2022)	772 404 \$
546 (2022)	67 548 \$
546 (2022)	1 682 763 \$
550 (2023)	1 174 877 \$
551 (2023)	893 786 \$
553 (2023)	1 206 375 \$
538 (2021)	6 500 000 \$
552 (2023)	3 995 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 429-E, 450-E, 452-E, 400, 499-E, 507-E, 523 (2019), 535 (2020), 537 (2021), 539 (2022), 540 (2022), 541 (2022), 545 (2022), 546 (2022), 550 (2023), 551 (2023), 553 (2023), 538 (2021), 552 (2023) et 375, la Ville de Carignan souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 16 septembre 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 mars et le 16 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur général adjoint - services administratifs et trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 13401
1117, BOUL. DE PÉRIGNY
CHAMBLY (QUÉBEC) J3L 1W7

8. Que les obligations soient signées par le maire et le directeur général adjoint - services administratifs et trésorier. La Ville de Carignan, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 23 380 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 400, 429-E, 450-E, 452-E, 499-E, 507-E, 523 (2019), 535 (2020), 537 (2021), 539 (2022), 540 (2022), 541 (2022), 545 (2022), 546 (2022), 550 (2023), 551 (2023), 553 (2023), 538 (2021), 552 (2023) et 375, la Ville de Carignan émette des obligations pour un terme

plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

Tableau combiné terme de 5 et 10 ans – Financement numéro 39 – 23 281 000 \$

cinq (5) ans (à compter du 16 septembre 2024); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 à 2034, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 429-E, 450-E, 452-E, 400, 499-E, 507-E, 523 (2019), 535 (2020), 537 (2021), 539 (2022), 540 (2022), 541 (2022), 545 (2022), 546 (2022), 550 (2023), 551 (2023), 553 (2023), 538 (2021) et 552 (2023), chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

dix (10) ans (à compter du 16 septembre 2024); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2035 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 499-E, 507-E, 523 (2019), 535 (2020), 537 (2021), 539 (2022), 540 (2022), 541 (2022), 546 (2022), 553 (2023), 538 (2021) et 552 (2023), chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Tableau combiné terme de 5 ans – Financement numéro 40 – 99 000,00 \$

cinq (5) ans (à compter du 16 septembre 2024); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 375, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

24-09-316

7.5 Adjudication – Émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 400, 429 E, 450 E, 452 E, 499 E, 507 E, 523 (2019), 535 (2020), 537 (2021), 539 (2022), 540 (2022), 541 (2022), 545 (2022), 546 (2022), 550 (2023), 551 (2023), 553 (2023), 538 (2021), 552 (2023) et 375, la Ville de Carignan souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carignan a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour

la vente d'une émission d'obligations, datée du 16 septembre 2024, au montant de 23 380 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C 19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

1 124 000 \$	4,00000 %	2025
1 172 000 \$	3,65000 %	2026
1 224 000 \$	3,60000 %	2027
1 278 000 \$	3,60000 %	2028
7 689 000 \$	3,65000 %	2029
10 893 000 \$	4,15000 %	2034

Prix : 98,46100 Coût réel : 4,24808 %

2 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

1 124 000 \$	3,75000 %	2025
1 172 000 \$	3,55000 %	2026
1 224 000 \$	3,60000 %	2027
1 278 000 \$	3,65000 %	2028
7 689 000 \$	3,70000 %	2029
10 893 000 \$	4,15000 %	2034

Prix : 98,45200 Coût réel : 4,26063 %

3 SCOTIA CAPITAUX INC.

1 124 000 \$	4,10000 %	2025
1 172 000 \$	3,75000 %	2026
1 224 000 \$	3,65000 %	2027
1 278 000 \$	3,65000 %	2028
7 689 000 \$	3,70000 %	2029

10 893 000 \$ 4,20000 % 2034

Prix : 98,53227 Coût réel : 4,28715 %

4 BMO NESBITT BURNS INC.

1 124 000 \$ 3,50000 % 2025

1 172 000 \$ 3,50000 % 2026

1 224 000 \$ 3,50000 % 2027

1 278 000 \$ 3,50000 % 2028

7 689 000 \$ 3,60000 % 2029

10 893 000 \$ 4,30000 % 2034

Prix : 98,32300 Coût réel : 4,34626 %

5 VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

1 124 000 \$ 3,85000 % 2025

1 172 000 \$ 3,65000 % 2026

1 224 000 \$ 3,60000 % 2027

1 278 000 \$ 3,70000 % 2028

7 689 000 \$ 3,75000 % 2029

10 893 000 \$ 4,25000 % 2034

Prix : 98,36522 Coût réel : 4,35952 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 23 380 000 \$ de la Ville de Carignan soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

8 GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

24-09-317

8.1 Entente de collaboration avec le Ministère des Transports et de la Mobilité Durable – Étude d'opportunité pour l'intégration d'ouvrage de mobilité active sur la route 223

CONSIDÉRANT QUE la proposition a été présentée par le Ministère des Transports et de la Mobilité Durable (ci-après « Ministère ») aux partenaires lors d'une rencontre tenue le 18 juin 2024 et qu'une deuxième rencontre a été réalisée le 26 juin 2024.

CONSIDÉRANT QUE les objectifs de l'étude sont :

- Assurer l'intégrité des infrastructures du Ministère sur la R-223 par l'identification d'une solution de réhabilitation majeure de la route;
- Identifier les besoins et solutions pour des aménagements cyclables en regard des contraintes existantes;
- Assurer la sécurité de tous les usagers en respect des normes ministérielles sur le réseau;
- Assurer le maintien de la fonctionnalité de la route;
- Tenir compte des projets de développements et besoins municipaux.

CONSIDÉRANT QUE le Ministère souhaite obtenir une résolution de chacun des partenaires afin de confirmer leur participation financière à la réalisation de l'étude;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan confirme sa volonté de signer une entente de collaboration avec le Ministère des Transports et de la Mobilité Durable, les autres villes et la MRC de La Vallée-du-Richelieu pour la réalisation de l'étude d'opportunité proposée et d'assumer sa quote-part des coûts de cette étude.

24-09-318

8.2 Autorisation – Dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale – Volet soutien – Réfection du chemin Salaberry

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale (« PAVL ») vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carignan choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet de la Ville, M. Benoit Carbonneau, directeur général adjoint – développement et services de proximité, représente cette dernière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale – Volet soutien pour la réfection du chemin Salaberry;

DE confirmer l'engagement de la Ville de Carignan à respecter les modalités d'application en vigueur;

DE reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

D'AUTORISER le directeur général adjoint – développement et services de proximité à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

9 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

10 SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

24-09-319

11.1 Autorisation de signature – Lettre d'appui – Projet de danse solo « Tu es là à regarder le paysage et moi je reste là à mi-lieu » – Antoine Turmine

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire d'appuyer la démarche du danseur Antoine Turmine;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, une lettre d'appui confirmant l'intérêt de la Ville à autoriser les performances artistiques d'Antoine Turmine dans des lieux publics extérieurs en 2025 et d'en faire la promotion.

24-09-320

11.2 Nomination – Élu responsable de la question « aînés »

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal de mettre à jour l'accréditation MADA pour assurer un milieu de vie de qualité aux aînés;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer une personne élue pour s'occuper des questions liées aux aînés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE NOMMER, madame Édith Labrosse conseillère municipale, comme responsable du dossier « Aînés ».

24-09-321

11.3 Autorisation – Barrage routier à l'intersection Grande-Allée et chemin Bellerive – Chevaliers de Colomb Conseil 6148 Révérend Léo Foster – 17 et 18 octobre 2024

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation des Chevaliers de Colomb Conseil 6148 Révérend Léo Foster pour un barrage routier, afin d'amasser des fonds pour les paniers de Noël;

CONSIDÉRANT qu'une résolution du conseil municipal est requise en vertu de l'article 2.15 du Règlement numéro 427 (2023) sur l'occupation du domaine public;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER les Chevaliers de Colomb Conseil 6148 Révérend Léo Foster à procéder à un barrage routier à l'intersection de Grande-Allée et du chemin Bellerive, le jeudi 17 octobre 2024 de 13 h à 18 h et le vendredi 18 octobre 2024 de 13 h à 18 h;

D'AUTORISER, en cas de pluie, l'activité à être remise au 24 et 25 octobre 2024, aux mêmes heures.

12 COMMUNICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ET CITOYENNES

24-09-322

12.1 Autorisation – Signature du livre d'or – Mathias Croteau – Champion canadien de trampoline dans sa catégorie

CONSIDÉRANT QUE Mathias Croteau est résident de Carignan dans le secteur Sainte-Thérèse et se démarque comme athlète de trampoline de calibre élite dans la catégorie L5 - 17 ans et plus, alors âgé seulement de 16 ans;

CONSIDÉRANT QU'il a remporté la médaille d'or en décrochant la première position au Championnat canadien, qui a eu lieu à Gatineau, du 6 au 9 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville suit son parcours sportif depuis 2019, en lui ayant accordé une aide financière à deux reprises,

soit en 2019 et en 2022, conformément à sa politique municipale en vigueur à cet effet;

CONSIDÉRANT QU'il s'entraîne neuf heures par semaine et qu'il vise l'an prochain d'accéder au niveau 7 pour prendre part à des compétitions internationales dans sa discipline sportive, qu'est le trampoline;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE souligner le parcours exceptionnel du jeune sportif Carignanois, M. Mathias Croteau, trampoliniste;

DE PERMETTRE à M. Croteau de signer le Livre d'or de la Ville de Carignan pour souligner et immortaliser son exploit sportif avec rayonnement à l'échelle canadienne.

13 RÉGLEMENTATION

24-09-323

13.1 Avis de motion – Projet de règlement numéro 505 (2024) concernant les systèmes d'alarme et remplaçant le règlement numéro 505-A

La conseillère Édith Labrosse donne avis de motion qu'il y aura, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, l'adoption du Règlement numéro 505 (2024) concernant les systèmes d'alarme et remplaçant le règlement numéro 505-A. Elle dépose le projet de règlement à la présente séance et en fait la présentation conformément aux dispositions de la loi.

24-09-324

13.2 Adoption – Second projet de règlement numéro 483-36-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (Unités d'habitation accessoires détachées et diverses modifications)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du second projet de règlement numéro 483-36-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le second projet de règlement numéro 483-36-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U.

24-09-325

13.3 Adoption – Second projet de règlement numéro 543 (2022)-3 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 543 (2022) (Habitations générationnelles - Unités d'habitation accessoires détachées)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du second projet de règlement numéro 543 (2022)-3 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 543 (2022), déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le second projet de règlement numéro 543 (2022)-3 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 543 (2022).

24-09-326

13.4 Adoption – Règlement numéro 485-9-U modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 485-U (Unités d'habitation accessoires détachées et rénovations)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du Règlement numéro 485-9-U modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 485-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le Règlement numéro 485-9-U modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 485-U.

24-09-327

13.5 Adoption – Règlement numéro 542 (2022)-4 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) numéro 542 (2022) (Unités d'habitation accessoires détachées et correctifs)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du Règlement numéro 542 (2022)-4 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) numéro 542 (2022), déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le Règlement numéro 542 (2022)-4 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) numéro 542 (2022).

24-09-328

13.6 Adoption – Règlement numéro 600 (2024) sur les interventions susceptibles de créer des besoins excédants la capacité des systèmes d'alimentation en eau, des systèmes de distribution d'égout ou d'assainissement des eaux

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du Règlement numéro 600 (2024) sur les interventions susceptibles de créer des besoins excédants la capacité des systèmes d'alimentation en eau, des systèmes de distribution d'égout ou d'assainissement des eaux, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le Règlement numéro 600 (2024) sur les interventions susceptibles de créer des besoins excédants la capacité des systèmes d'alimentation en eau, des systèmes de distribution d'égout ou d'assainissement des eaux.

14 INFORMATION

15 DIVERS

24-09-329

16 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20 h 38.

Patrick Marquès
Maire

Maude Bergevin
Assistante-greffière